



Conseil
québécois
du commerce
de détail

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral 2025-2026

Par: Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)

Août 2025

Liste des recommandations

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement définisse légalement la notion d'« ultra mode éphémère » afin d'encadrer de manière ciblée les pratiques commerciales associées à ce modèle.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement mette en place un mécanisme de bonus-malus sur les articles vendus par les plateformes étrangères de mode ultra éphémère, afin de financer, en partie, la transition écologique du secteur du commerce de détail.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement ouvre une enquête sur la conformité des plateformes étrangères aux lois canadiennes en matière de protection des consommateurs et de sécurité des produits, et précise leurs responsabilités juridiques.
- **Recommandation 4** : Que le gouvernement reconnaisse les plateformes étrangères comme Temu et Shein comme des opérateurs économiques assujettis à l'ensemble des obligations fiscales, environnementales et commerciales applicables aux entreprises canadiennes.

Introduction

Depuis 2024, le CQCD alerte les pouvoirs publics sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux des plateformes étrangères de mode ultra éphémère. Ces acteurs bouleversent les dynamiques concurrentielles du commerce de détail, fragilisent les entreprises locales et alimentent une consommation effrénée. Le présent mémoire s'inscrit dans la continuité de nos travaux, et propose des mesures concrètes afin de rétablir des conditions équitables pour les détaillants canadiens. Ces propositions visent également à renforcer la résilience économique du secteur du détail, à préserver les emplois locaux et à soutenir une consommation plus responsable.

Déséquilibres structurels et impacts économiques

Depuis 2023, les plateformes de commerce électronique d'origine chinoise comme Temu et Shein ont connu une percée fulgurante au Canada et au Québec. Cette montée en puissance s'est accompagnée d'un changement structurel dans les comportements d'achat, marqué par une adoption rapide de ces plateformes pour des achats ponctuels à faible coût.

Selon le rapport NETendances du CEFRIO (2024), 55 % des cyberacheteurs canadiens ont effectué au moins un achat sur une plateforme d'origine chinoise entre 2023 et 2024, un chiffre qui atteint de 40 % au Québec. Ces taux placent désormais ces plateformes parmi les destinations d'achat en ligne les plus fréquentées, devant Walmart et juste derrière Amazon. Le même rapport indique que cette utilisation s'inscrit dans le temps : 46 % des utilisateurs ayant commandé sur un site d'importation directe depuis la Chine envisagent de renouveler l'expérience, tandis que seulement 14 % affirment ne pas vouloir recommencer, ce qui témoigne d'un ancrage progressif dans les habitudes de consommation.

Le Baromètre du CQCD, propulsé par Orama Marketing, d'avril 2025 confirme cette tendance, avec des données récentes montrant une progression continue de Temu et Shein au Québec, malgré une utilisation encore majoritairement occasionnelle. Si Amazon demeure la plateforme la plus utilisée, son taux d'usage accuse un recul significatif entre janvier et avril 2025, possiblement lié aux tensions commerciales entre le Canada et les États-Unis. En parallèle, Temu et Shein gagnent du terrain, portées par une stratégie de prix particulièrement agressive : selon une enquête de *CBC Marketplace* (2023), Temu offre des produits jusqu'à 40 % moins chers que ses concurrents directs, avec plus de 65 % de son catalogue en promotion permanente. À la différence d'Amazon, qui s'est imposé comme un canal d'achat régulier et structurant dans la consommation des ménages, ces plateformes demeurent pour l'instant associées à une consommation opportuniste, motivée par le prix et la nouveauté. Leur capacité à séduire une clientèle jeune, connectée et sensible aux bas

prix laisse cependant entrevoir un potentiel de transformation durable des habitudes de consommation, avec des effets directs sur le commerce de détail local. Cette dynamique appelle à la vigilance, car elle s'inscrit dans un glissement structurel susceptible d'accentuer la pression sur les détaillants québécois, déjà fragilisés par un contexte économique incertain et une concurrence numérique de plus en plus agressive.

Un sondage mené par le CQCD en juin 2025 révèle que 58 % des détaillants interrogés ont observé une baisse des ventes depuis l'arrivée de Shein et Temu au Canada, et 68 % ont dû ajuster leurs prix à la baisse. Ce réajustement s'accompagne de réductions de personnel (13 % des cas) et de changements de stratégies commerciales (30 %), reflétant une pression directe sur la viabilité du commerce local.

Il est également important de noter que cette dynamique touche de manière disproportionnée les petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent le cœur du tissu commercial canadien. Ces entreprises ne disposent pas des mêmes leviers financiers ni des mêmes capacités d'adaptation que les grandes chaînes. Leurs marges sont souvent plus étroites et leur dépendance à la clientèle locale plus grande, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux changements rapides induits par les plateformes d'importation directe.

Injustices fiscales, environnementales et réglementaires

Un facteur structurant du déséquilibre concurrentiel entre ces plateformes étrangères et les détaillants canadiens réside dans l'asymétrie réglementaire à laquelle ces acteurs sont soumis. Alors que les entreprises locales doivent respecter un cadre normatif rigoureux en matière de fiscalité, d'environnement, de sécurité des produits et de conditions de travail, ces plateformes contournent en grande partie ces exigences grâce à leur modèle d'importation directe et leur implantation extraterritoriale.

Sur le plan environnemental, les détaillants sont assujettis à des exigences strictes, notamment en matière d'écoconception, d'emballage, de gestion des invendus ou encore d'élargissement des responsabilités des producteurs (REP). À l'inverse, les plateformes comme Shein échappent à ces obligations : leurs emballages ne sont pas toujours recyclables, leurs invendus sont invisibilisés, et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement est opaque. Cette disparité entraîne une iniquité systémique dans l'application des politiques publiques environnementales.

Du côté des normes sociales, les détaillants canadiens doivent se conformer aux standards provinciaux et fédéraux relatifs aux conditions de travail, aux salaires minimaux et aux

normes du travail. Les produits importés via Temu et Shein sont souvent fabriqués dans des conditions qui ne respectent pas ces critères.

Enfin, en matière de sécurité des produits, les entreprises québécoises doivent respecter des normes claires et contrôlées. À titre d'exemple, les jouets destinés aux bébés doivent répondre à des critères stricts de non-toxicité, d'absence de petites pièces détachables et de résistance mécanique. Or, plusieurs enquêtes journalistiques et études indépendantes ont mis en lumière des cas récurrents de non-conformité sur des jouets pour jeunes enfants vendus sur Temu, incluant la présence de substances interdites comme les phtalates ou de risques d'étouffement. Les commerçants locaux assument les coûts de conformité et de sécurité alors que ces produits circulent librement, via ces plateformes, sans obligation de certification préalable ni responsabilité quant à leur sécurité.

Cette asymétrie réglementaire mine les efforts de conformité des détaillants canadiens, qui supportent les coûts liés à l'application des lois et règlements, tout en subissant une concurrence qui en est largement exemptée.

Contrefaçon et atteintes à la création locale

Plusieurs créateurs québécois ont vu leurs créations copiées et vendues à bas prix sur Shein, sans autorisation. Les recours juridiques étant quasi inexistantes contre ces pratiques, ce phénomène alimente l'injustice commerciale et la fuite de valeur ajoutée hors du Canada.

Ces atteintes ne sont pas anecdotiques. Elles s'inscrivent dans une logique industrielle de reproduction massive de contenus visuels sans respect des droits d'auteur. Pour les entreprises créatives, il s'agit d'un obstacle majeur au développement : non seulement leur travail est exploité sans contrepartie, mais leur capacité à investir dans de nouvelles collections, à embaucher ou à exporter est directement compromise. Cela freine l'innovation et appauvrit le paysage commercial canadien.

Impacts environnementaux accrus

L'explosion des déchets textiles constitue un indicateur indirect, mais significatif des distorsions de marché causées par les plateformes de mode ultra éphémère comme Shein et Temu.

Selon RECYC-QUÉBEC, les quantités de textiles éliminés dans la province ont quadruplé entre 2018 et 2021, passant de 74 000 à 292 000 tonnes (source : RECYC-QUÉBEC, 2022).

Cette tendance s'est accélérée avec la montée en puissance des plateformes étrangères, dont les modèles économiques incitent à l'achat compulsif de vêtements bon marché, souvent peu durables et non recyclables. Shein, par exemple, met en ligne en moyenne 7 200 nouveaux articles par jour (*Changing Markets Foundation*, 2023), encourageant un cycle de consommation rapide et jetable.

Cette dynamique accroît les volumes de déchets textiles à gérer, alors que 85 % des textiles au Canada finissent en enfouissement (Association canadienne de l'industrie du textile, 2023) et que moins de 10 % sont véritablement recyclés (RECYC-QUÉBEC, 2021).

Les commerçants locaux subissent donc une double pression : économique, face à une concurrence déloyale et réglementaire, en raison des obligations environnementales québécoises et canadiennes qui ne s'appliquent pas aux plateformes étrangères. Ce déséquilibre fragilise les initiatives de commerce responsable et nuit aux efforts collectifs en faveur d'un modèle plus durable.

Pourquoi ces recommandations ?

- **Recommandation 1** : Définir l'ultra mode éphémère. Cette définition pourrait inclure des critères comme le volume de mise en marché hebdomadaire, la faible durée de vie des produits, l'absence de traçabilité ou le recours à des techniques d'incitation algorithmique à l'achat compulsif. À l'instar de la France, la définition pourrait être : *« relèveront de cette mode ultra éphémère les pratiques industrielles et commerciales qui consistent à mettre sur le marché un nombre élevé de références de produits neufs, dont la durée d'usage ou de vie est limitée ou dont l'incitation à les réparer est faible »*.
- **Recommandation 2** : Notre objectif avec ce « bonus-malus » est de faire en sorte que ces produits aient un coût supplémentaire; celui qu'il inflige à la société. Il serait également un moteur pour stimuler la création d'emplois dans le secteur du commerce de détail.
- **Recommandation 3** : Ouvrir une enquête sur la conformité et la légalité aux lois canadiennes en matière de protection des consommateurs et préciser les responsabilités de ces plateformes en matière de sécurité pour créer des conditions de concurrence plus équitables et moins dommageables dans le secteur du commerce de détail. À l'instar de pays de l'Union européenne, dont la France et l'Allemagne, sévir contre les sites qui vendent des produits dangereux.

- **Recommandation 4** : Reconnaître les plateformes de commerce électronique étrangères, comme Shein et Temu, comme des opérateurs économiques, afin qu’elles soient juridiquement responsables de leurs produits.

Conclusion

Les détaillants canadiens font face à une distorsion croissante de la concurrence étrangère d’achats en ligne. La justice fiscale, la responsabilité environnementale et la protection des consommateurs exigent une intervention fédérale ciblée et ambitieuse. Le CQCD appelle à une action coordonnée, fondée sur l’équité et l’intérêt collectif, afin de protéger l’avenir du commerce de détail canadien.

Les recommandations formulées dans ce mémoire ne visent pas à freiner l’innovation ni à ériger des barrières protectionnistes, mais à garantir que toutes les entreprises qui desservent les consommateurs canadiens soient tenues aux mêmes standards. C’est à cette condition que le tissu économique canadien pourra non seulement survivre, mais prospérer dans un marché numérique mondialisé. En favorisant un encadrement responsable du commerce en ligne, le Canada pourra se positionner comme un leader international d’un commerce plus éthique, plus durable et plus équitable.

À propos du CQCD

Le CQCD est une association représentant la grande majorité des entreprises du commerce de détail et de la distribution au Québec, ce qui en fait un interlocuteur incontournable. Pour tous les enjeux du secteur, le CQCD se positionne en « mode solutions », afin de contribuer aux réflexions, aux stratégies et aux décisions des gouvernements.

Bibliographie

- **RECYC-QUÉBEC.** (2022). [*Portrait sectoriel de la gestion des matières résiduelles — Textiles.*](#)
- **RECYC-QUÉBEC.** (2021). [*Étude sur le devenir des textiles post-consommation au Québec.*](#)
- **CEFRIO.** (2024). *NETendances 2024 — Portrait des cyberacheteurs au Québec.*
- **Changing Markets Foundation.** (2023). [*Synthetics Anonymous 2.0: Fashion's persistent plastic problem.*](#)
- **Association canadienne de l'industrie du textile (CITA).** (2023). *Statistiques sectorielles sur la fin de vie des textiles au Canada.*
- **CBC Marketplace.** (2023). [*Inside Temu: What's the catch with the online shopping app?*](#)
- **Le Devoir.** (2025). [*Des créateurs québécois reprochent à Shein et Temu, deux géants chinois de la vente en ligne, de les copier.*](#)
- **CQCD.** (Juin 2025). *Sondage sur l'impact des plateformes étrangères auprès des membres signataires de la lettre ouverte.*